

Augmentation tarifaire des Saad autorisés : La dichotomie entre les positionnements et les actes du gouvernement est incompréhensible !

Depuis le dernier trimestre 2018, de nombreux signes positifs en faveur des personnes âgées et de l'autonomie avaient été lancés par le Gouvernement. C'est notamment le cas de la mise en place de la grande concertation citoyenne, dont la thématique « Comment mieux prendre soin de nos aînés ? » a donné lieu à de très nombreuses contributions et votes. Ces derniers ont, une nouvelle fois, mis l'accent sur la volonté des personnes de rester chez elles. L'organisation d'ateliers thématiques autour de la concertation Grand âge et autonomie visant à préparer la future loi sur ce sujet était un autre signe positif.

Alors que ces « signes » laissaient entrevoir une prise de conscience de l'urgence à prendre en compte la globalité des problématiques liées au grand âge et à l'autonomie avait enfin eu lieu, **la décision de limiter à 1,42% l'augmentation tarifaire des Saad autorisés non habilités à l'aide sociale est totalement incompréhensible.**

Cette décision apparaît comme mortifère pour les associations du secteur après des années de non reconnaissance des coûts de revient des heures d'aide à domicile, la réduction drastique des contrats aidés, la transformation du CITS en allègement général des charges, la nécessaire prise en compte des temps de trajets.... De nombreuses associations sont dans une impasse budgétaire et de nombreux services sont liquidés tous les mois. Pour rappel, l'enquête nationale de coût, diligentée par la Cnsa en 2016, avait montré qu'un tarif de 24,40€ était le socle minimum pour permettre aux entreprises associatives d'équilibrer leur budget. Or, force est de constater qu'aujourd'hui encore dans nombre de départements, cette situation est loin d'être atteinte.

Au moment où les acteurs du secteur travaillent sur un nouveau système de tarification avec une reconnaissance d'un tarif socle, auquel s'ajoutent des financements en fonction de critères de mission d'intérêt général, l'annonce du taux de revalorisation tarifaire des Saad autorisés fait craindre que les budgets ne suivront pas et laisse à penser que l'absence de marge de manœuvre budgétaire risque de rendre ces leviers obsolètes avant même leur mise en place.

Derrière les entreprises associatives en grande difficulté, il y a la réponse que l'on apporte aux personnes fragiles qui est en danger.

Force est de constater que nous sommes toujours confrontés à cette vision, purement comptable de l'action publique, qui continue à voir l'aide et le soin à domicile uniquement comme une charge financière qu'il faut limiter. Pourtant, Adessadomicile a montré, à travers l'étude réalisée par le cabinet Citizing et l'Ocirp, qu'investir dans l'aide et le soin à domicile permettait de générer des gains socio-économiques au profit de la société toute entière.

Nous appelons une nouvelle fois le gouvernement à regarder le domicile comme un investissement indispensable, bénéfique au pacte social et intergénérationnel.

Contact Presse :

Adessadomicile : David Zeisler – 01 40 84 68 79 – d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, elle représente plus de 350 associations et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 30 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

- ✓ 83 % des structures interviennent auprès des personnes âgées et / ou des personnes en situation de handicap
- ✓ 33 % sont des services de soins à domicile (Centres de Soins Infirmiers et Services de Soins infirmiers A Domicile)
- ✓ 20 % des structures interviennent auprès des familles
- ✓ 85 % des structures proposent des services à la personne

En savoir plus sur adessadomicile.org